

Mais je puis comprendre que le député de Peterborough ne le sache pas. C'est parce qu'on nous a présenté aujourd'hui tout l'échafaudage et l'organisation d'un programme sensément neuf, conçu pour la première fois par le gouvernement actuel.

Mais il convient de ne pas oublier que les subventions à la réadaptation, versées par le gouvernement du Canada dans le cadre du programme de la santé nationale, sont d'une grande importance. Quand on songe au travail accompli par le D^r Gingras à Montréal, dans le domaine de la réadaptation médicale, à celui des paraplégiques, à Toronto, et quand on songe que ce sont les crédits votés par le Parlement il y a dix ans, qui ont rendu possible chacune de ces réalisations, on ne peut s'empêcher de vouloir remettre les choses dans leurs justes perspectives.

Comme le dit le représentant de Lincoln, les travaux de la Commission des accidents du travail, des gouvernements provinciaux, de la société qui s'occupe de l'arthrite et du rhumatisme, de l'association anti-tuberculeuse, des groupes qui s'intéressent à la dystrophie musculaire, tous ces travaux bénévoles, dis-je, qui se font à travers le pays, font partie d'un effort soutenu auquel participe le gouvernement et qui a pour but un programme de réadaptation remarquable et productif, ce qui nous permet d'affirmer que ce domaine n'a pas été négligé chez nous, que le gouvernement qui nous fait savoir par ses organes de propagande qu'il a plus fait dans le domaine de l'assistance sociale qu'en toute autre époque de l'histoire du Canada n'est pas le premier à s'en mêler.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Martin: Les députés applaudissent, mais les faits se présentent autrement et leurs applaudissements servent maintenant à légitimer l'avertissement que je vais leur servir. On ne peut pas parler ici d'initiative, ni de nouvelle mesure. On présente simplement sous une forme nouvelle une chose qui existe depuis longtemps. Les applaudissements que nous venons d'entendre serviront, entre autres choses, à donner l'impression que le gouvernement actuel a fait œuvre de pionnier dans le domaine de la réadaptation. Il n'en est évidemment rien!

M. Thrasher: Le député me permettrait-il de l'interrompre un instant? Il a énuméré différents organismes et sociétés qui travaillent dans ce domaine. Puisque la Société pour la lutte contre le cancer se lance dans une campagne pour recueillir des fonds, il devrait peut-être la mentionner.

L'hon. M. Martin: Je suis très heureux que le député parle de la Société pour la lutte contre le cancer. Nous ne pouvons certes faire

[L'hon. M. Martin.]

trop pour aider cette société qui, à propos, en 1949 a été invitée à s'établir à Ottawa par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social d'alors—le député de Greenwood se met à rire, mais voici ce que je lui apprendrai: c'est à cette invitation que nous devons l'existence de l'Institut canadien pour le cancer qui accomplit un travail des plus impressionnants dans la lutte contre le cancer dans notre pays. Le député d'Halton...

Une voix: Quelle excellente autobiographie!

L'hon. M. Martin: Que le député en pense ce que bon lui semble, mais qu'il sache que j'en suis fier. Je parlais du député d'Halton. Son père, l'éminent docteur Best, l'une des gloires dans la recherche médicale, peut confirmer à peu près tout ce que j'ai dit aujourd'hui, car lui-même ainsi que le docteur Penfield de Montréal, le docteur Collip de Western, le docteur Brown de McGill, ont collaboré avec le gouvernement. Tout ceci prouve ce que je disais, savoir que nous ne faisons aujourd'hui rien de nouveau dans ce domaine. Il n'y aura pas un sou de plus de dépensé. Si le gouvernement nous avait dit qu'il lui fallait plus d'argent pour mieux faire, il aurait alors montré de l'initiative mais ce n'est pas ce qu'il a fait aujourd'hui. Après avoir lu le projet de résolution, le ministre nous a dit tout à l'heure que cette mesure encouragerait les nombreux Canadiens affligés d'une grave invalidité à surmonter cette invalidité. Je ne le crois pas. Le pouvoir existe déjà et le parlement ne niera à aucun ministre du Travail le droit de continuer une pareille tâche. Le ministre a poursuivi en disant que, par son aspect humanitaire, la résolution plairait aux honorables députés, car elle devrait apporter un nouvel espoir et un nouvel encouragement à nombre de Canadiens peu favorisés. C'est une déclaration exagérée. La présente mesure concrétisera l'espoir que partagent déjà les membres de la Chambre, parce que les dispositions qui permettent cet espoir figurent déjà dans nos lois. La présente résolution mérite notre appui pour la raison que le ministre a énoncée au milieu de son discours, mais non pour les raisons qu'il a invoquées au début. Nous voulons tous aider les invalides.

En passant, il n'est nullement question ici des pensions d'invalidité, et personne n'en a parlé depuis le commencement du débat. Les pensions aux invalides aident plus de 60,000 invalides canadiens. La présente résolution n'en parle pas, le bill n'en parlera pas, c'est déjà inscrit dans le répertoire des lois du pays.

J'espère donc que le ministre n'ira pas croire qu'à ma première journée après ma